

4. PRIORITÉS

a. Approvisionnements

Élaborer des lignes directrices en matière de gestion «écologique» du matériel, propres à MAECI, basées sur l'analyse du cycle de vie et la réduction des déchets fondée sur les 3R. (JEN/SRM/SBA)

Mettre en oeuvre de bonnes pratiques d'approvisionnement basées sur le cycle de vie du matériel pour les activités d'MAECI au Canada et à l'étranger. (SRM/SBA/Secteurs/TPSGC)

Utiliser dans toute la mesure possible les produits portant des étiquettes «vertes» et respecter entièrement les normes relatives aux produits écologiques établies par l'Organisation internationale de normalisation. (SRM/SBA/Secteurs)

Examiner les achats d'MAECI et les possibilités de privilégier les produits «verts» à prix concurrentiel -- par exemple, en établissant des offres permanentes avec des fournisseurs qui présentent des solutions de rechange favorables à l'environnement, en particulier au niveau des appareils électriques. (SRM/SBA/Secteurs)

b. Réduction des déchets

Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action pour la réduction des déchets à MAECI, définissant des mesures précises et des objectifs pour les installations au Canada et à l'étranger. Lorsque les installations locales le permettent, les objectifs dépasseront ceux qui sont fixés pour les immeubles fédéraux au Canada dans le cadre du Partenariat en éco-responsabilité (y compris une réduction des déchets de 50 p. 100 d'ici l'an 2000). (JEN/SBA/SRD/Secteurs)

Entreprendre des vérifications et des examens en vue de réduire le volume de déchets dans les installations d'MAECI au Canada et à l'étranger (JEN/SBA/SRD/Secteurs).

Gérer les matières toxiques et dangereuses et les éliminer conformément aux exigences du Canada et des pays étrangers. (SBA/SRD/Secteurs)

Parachever la mise en oeuvre du Plan de gestion des déchets à l'édifice Pearson (JEN/SBA).